



FORMATION CONSEIL EN ORGANISATION
ET MANAGEMENT DES ENTREPRISES

EVALUATION EXTERNE

Paris – Lyon – Marseille

Lettre d'information

SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : LE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION

L'évaluation externe en SAAD

En vertu de l'article 47 de la loi ASV, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont réputés autorisés au titre de l'article L. 313-1-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). A la date à laquelle leur agrément prendra fin, ils sont tenus de faire procéder à l'évaluation externe de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent*.

* Toutefois, l'échéance de cette obligation ne peut intervenir dans les deux ans suivant la date de promulgation de la présente loi.

Notre approche de l'évaluation externe

1- Répondre aux attentes des autorités de contrôle : L'évaluation doit s'inscrire dans la visée à terme d'un renouvellement d'autorisation. A cet effet, il convient de veiller à la conformité du rapport aux attendus de l'annexe 3-10 du CASF et du décret n° 2016-502 du 22 avril 2016, afin d'éviter tout risque de rejet de celui-ci par l'autorité.

2- Valoriser le projet de service et la dynamique associative : L'évaluation doit mettre en avant les atouts du service. Elle doit produire un rapport, véritable instrument « de défense et d'illustration » du service.

3- Soutenir la démarche d'amélioration continue au sein du service : Au-delà d'un simple constat, la démarche évaluative doit s'inscrire dans un processus d'amélioration continue. Le rapport définitif doit être le résultat d'une observation partagée : le constat des forces, mais également des points à améliorer, doit émerger d'un consensus entre les parties prenantes.

« RH & organisation » (habilitation n° H2009-11-123 du 15 novembre 2009) a réalisé plus de 750 évaluations externes et vous propose une approche de l'évaluation respectueuse de ces trois enjeux majeurs.

[Pour consulter la plaquette de présentation de notre approche de l'évaluation externe en SAAD](#)

Pour nous contacter : econtact@rh-organisation.fr

SARL au capital de 8 000 € – RCS Marseille B 430 485 201 – Siret 430 485 201 00049 – Code APE 7022Z

Siège Social & Administratif : 10 place de la Joliette – Atrium 10.6 – BP13543 – 13567 Marseille cedex 2 – Tél : 04 91 13 46 23
econtact@rh-organisation.fr – www.rh-organisation.fr